



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 4

absents : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2019

L'an 2019, le **23 mai à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Eric MEHLHORN, Nadege ACHTERGAELE, Anne-Marie GERARD, Daniel GUETTO, Réjane MALGUY, Daniel JAUGEAS, Sébastien BENETEAU, Mathieu FLOWER, Alexis TEILLET, Marie-France BELLARD, Véronique LABBE, Jean-Charles HENRY, Sylvie LAIGNEAU, Laurence PINON-CHEVALLIER, Catherine CHEVALIER, Marie-Lucie CHOISNARD, Nathalie CAILLEAU, Sandrine VIEZZI, Guilène DESIREE, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Isabelle AUFFRET, Raymond GUILLARD, Bernard BLANCHAUD, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT, Gérard MONTRELAY, Alexandre LEFEBVRE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Joelle EUGENE donne pouvoir à Eric MEHLHORN, Franck BOUZIN donne pouvoir à Nicolas FROGER, Bruno CHERONET donne pouvoir à Alexis TEILLET, Christophe GUILPAIN donne pouvoir à Bernard BLANCHAUD

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Laurence SPICHER-BERNIER, David FABRE, Audrey GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MONTRELAY

N° 1/720 à 9/728

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

COMPTE RENDU DE SEANCE 23 mai 2019

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal,

AFFAIRES JURIDIQUES

➤ 1/720 - CHARTE DE CONFIDENTIALITE - PREVENTION DE LA RADICALISATION

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE les termes de la charte de confidentialité entre la Préfecture de l'Essonne et le Maire,

AUTORISE le Maire à signer ladite charte,

AUTORISE le Maire à désigner le référent communal « radicalisation » pour organiser les réunions nécessaires à ces échanges d'informations,

➤ 2/721 - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE ET LES EPOUX KELLALA

Délibération adoptée à l'unanimité par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 9

Abstention(s) : Bernard BLANCHAUD, Christophe GUILPAIN par mandat, Alexandre LEFEBVRE, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU-GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

APPROUVE les termes du protocole d'accord entre la commune de Savigny-sur-Orge et Monsieur et Madame KELLALA,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord.

FINANCES

➤ 3/722 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE

Délibération adoptée à l'unanimité par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 8

Abstention(s) : Bernard BLANCHAUD, Christophe GUILPAIN par mandat, Jean-Marc DEFREMONT, Pierre GUYARD, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Michèle PLOTTU GROSSAIN, Bruno GUILLAUMOT

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.000 euros à la Fondation de France

PRECISE que le montant de la subvention sera imputé à la nature 65738 du budget en cours.

ENFANCE - VIE SCOLAIRE

➤ 4/723 - CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SERVICES PERISCOLAIRES ET FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT RESIDANT SUR LA COMMUNE DE CHAMPLAN ET SCOLARISE A SAVIGNY-SUR-ORGE

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE la convention à conclure avec la commune de Champlan, pour la prise en charge des frais d'accueils périscolaires, de restauration scolaire et de scolarité pour un enfant domicilié hors commune.

AUTORISE le Maire à signer ladite pour l'année scolaire 2018-2019.

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées à la nature 70675 du budget concerné.

URBANISME

- **5/724 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA REVISION GENERALE DU PLU DE LA VILLE DE MORANGIS**

Délibération adoptée à la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0
Vote(s) contre : Alexandre LEFEBVRE

Emet un avis favorable sur la révision générale du PLU de la commune de Morangis avec les réserves suivantes :

- Souhait que les projets d'aménagements futurs situés en frange de la commune de Savigny-sur-Orge n'engendrent pas d'augmentation du trafic automobile extérieur,
- Souhait que l'impasse Edgar Degas soit traitée en desserte uniquement dans le sens Savigny-Morangis.

- **6/725 - REGULARISATION FONCIERE D'UNE PARTIE DES TERRAINS D'ASSIETTE DE L'ECOLE KENNEDY**

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique du terrain issu de la division de la parcelle AC 338 correspondant au terrain d'assiette de l'Ecole Elémentaire KENNEDY ainsi que de la voie d'accès ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à l'acquisition de ce terrain ;

- **7/726 - CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX AU SYNDICAT DE L'ORGE POUR LE REAMENAGEMENT DES BERGES ET LA CREATION DE CIRCULATIONS DOUCES**

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

DECIDE la cession des parcelles AC 5p, 216, 220p, 221p, 256p et 338p pour une superficie d'environ 5 942 m² aux fins d'aménagement par le Syndicat de l'Orge à l'euro symbolique, frais de bornage, d'arpentage et de notaire à la charge de celui-ci,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à la cession de ces terrains,

POLITIQUE DE LA VILLE

- **8/727 - CONVENTION AVEC LA CAF POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "ACCUEIL ADOLESCENTS"**

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs (ALSH) « Accueil Adolescents »

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent,

ARCHIVES - DOCUMENTATION

➤ **9/728 - CONVENTION DE PRET D'UNE EXPOSITION**

Délibération adoptée à l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

APPROUVE les termes de la convention de prêt avec le collège La Fontaine aux Bergers d'Ollainville,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

Le Maire lève la séance à 21h57.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 24 mai 2019



Eric MEHLHORN,

Maire